



# Managem

Creating value beyond mining



Société anonyme au capital de 1 186 467 600 dirhams  
Siège social : TWIN CENTER, Tour A, Angle Bd. Zerkouni et  
Bd. Al Massira Al Khadra, BP. 16016 Maarif - CASABLANCA  
Registre du Commerce de Casablanca n° 17.883

## AVIS DE RÉUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de MANAGEM, société anonyme au capital de 1.186.467.600 dirhams, dont le siège social est à Casablanca, TWIN CENTER, Tour A, Angle Boulevard. Zerkouni et Boulevard. Al Massira Al Khadra, BP 16016, Maarif, sont convoqués en Assemblée générale mixte, sur convocation du Président Directeur Général, au **siège social, TWIN CENTER, Tour A, angle Bd. Zerkouni et Bd. Al Massira Al Khadra, Maarif Casablanca**-, le :

### JEUDI 25 JUN 2026 À 10 HEURES

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- Approbation desdits comptes.
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95, relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois en vigueur et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.
- Affectation des résultats.
- Démission d'un administrateur.
- Changement du représentant permanent d'un administrateur.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes.
- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes.
- Jetons de présence.
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

#### De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Split de la valeur de l'action.
- Modification de l'article 6 des statuts.
- Pouvoirs au Président Directeur Général.
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Pour participer à l'Assemblée susvisée :

- Les propriétaires d'actions au porteur devront au siège social, cinq jours avant la réunion, soit déposer les actions au porteur, soit faire adresser par l'établissement dépositaire de ces actions les certificats de dépôt y afférents ;
- Les titulaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur, soit en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, et justifier de leur identité au jour de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. A cet effet, des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

En application des dispositions de l'article 28.3 des statuts, tout actionnaire pourra également voter par correspondance au moyen d'un formulaire de vote par correspondance ou par procuration téléchargeable depuis le site internet de la société ([www.managemgroup.com](http://www.managemgroup.com)) ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la société.

Cet avis, le texte des projets de résolutions et l'ensemble des documents et informations visés aux articles 121 et 121 bis de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, relative aux sociétés anonymes, en ce compris les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, seront disponibles sur le site internet de la société ([www.managemgroup.com](http://www.managemgroup.com)) dans les délais légaux.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 précitée, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour déposer ou adresser au siège social, contre accusé de réception, leur demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### À PROPOS DE MANAGEM

Managem est un opérateur minier privé, coté en bourse. Depuis sa création en 1930, il a développé une expertise sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'activité minière, allant de l'exploration et l'extraction jusqu'à la commercialisation des minerais. Aujourd'hui, Managem, Groupe de dimension internationale, présent dans neuf pays, emploie plus de 6 000 collaborateurs. Il est reconnu comme un opérateur de référence sur le continent africain. Depuis sa création, Managem s'efforce à créer une valeur partagée avec ses parties prenantes sous l'égide de son actionnaire de référence, Al Mada, fonds panafricain de première envergure dont la raison d'être est le « Positive Impact ».

#### CONTACT PRESSE

**Groupe Managem**  
**Relations Investisseurs :**  
[investors@managemgroup.com](mailto:investors@managemgroup.com)

**Relations Média :**  
[communication@managemgroup.com](mailto:communication@managemgroup.com)  
[www.managemgroup.com](http://www.managemgroup.com)